

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 24 juin 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du
"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
46

Membres en exercice : 46

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2021 - 5 - 17

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Michel REMAUD, Nathalie JAN, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Nathalie JAN à Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET, Jean-Yves LEBOURDAIS à Chantal GREAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET, Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

ALSH – Tarifs séjours été 2021

Dans le cadre de la compétence enfance mercredis/vacances de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, un des objectifs développés est :

- L'harmonisation tarifaire des ALSH et des séjours.

Dans ce cadre, les Directeurs des accueils de loisirs de Brem/Brétignolles, Commequiers, Givrand/L'Aiguillon sur Vie et Saint Hilaire de Riez proposent la continuité d'une harmonisation tarifaire des séjours modulés selon les quotients familiaux.

Pour l'été 2021, les tarifs suivants sont proposés pour les séjours : pour information le prix moyen d'un séjour pour un enfant = 30€/enfant/jour.

ALSH	Lieu	Durée en jours	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1200	QF 1201-1400	QF > 1401
Brem	Brétignolles sur Mer	2	16,2 €	20,27€	24,27€	29,27€	34,27€	38,27€
	L'île d'Olonne	4	94,01€	102,01€	110,01€	120,01€	130,01€	138,01€
	L'île d'Olonne	4	71,84€	79,84€	87,84€	97,84€	107,84€	115,84€
Commequiers	Saint Christophe du Ligneron	2	47,20€	51,20€	55,20€	60,20€	65,20€	69,20€
	Saint Christophe du Ligneron	2	50,00 €	54,00 €	58,00€	63,00€	68,00€	72,00€
	La Ferrière	5	116,25 €	126,25€	136,25€	148,75€	161,25€	171,25€
	Le Tablier	5	169,63€	179,63€	189,63€	202,13€	214,63€	224,63 €
Givrand	Saint Philbert de Grand Lieu	3	101,43€	107,43€	113,43€	120,93€	128,93€	134,43 €
	Saint Philbert de Grand Lieu	4	113,21€	121,21€	129,21€	139,21€	149,21€	157,21 €
Saint Hilaire de Riez	En attente,							

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5214-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 juin 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les tarifs des séjours cités au rapport pour l'été 2021 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 29 JUIN 2021
- de l'affichage le : 29 JUIN 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 29 JUIN 2021

Givrand, le 29 juin 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.